



CDD qui se termine bientôt, possibilité de toucher la prime?

Par **Johan75**, le **26/03/2020** à **00:03**

Bonjour, Mon CDD (d'une durée de 7 mois) en tant qu'employé drive dans un hypermarché se termine dans un peu moins de 4 semaines et notre grand directeur vient d'annoncer que la prime de 1.000 € sera bien versée aux employés. Cependant les entreprises ont jusqu'à fin juin pour la verser. Admettons du coup que mon enseigne décide de ne pas la verser avant fin avril, quand je ne serais plus là donc, y aurait-il éventuellement un recours pour pouvoir quand même la percevoir ? Cette prime est versée pour remercier les gens qui ont continué de travailler pendant le confinement ce qui est mon cas. Et bien avant l'annonce de notre gouvernement, on travaillait déjà à un rythme très intense, on était épuisés physiquement et mentalement à la fin de la journée, les gens nous agressaient pour du papier toilette, certains de mes collègues se sont fait insulter, on avait aucune protection les deux premières semaines malgré le fait d'être en contact avec plus de 1.000 personnes par jour dans les rayons du magasin. Pendant ce temps le C.A. de l'hypermarché ne faisait qu'augmenter et nous on bossait à un rythme effreiné, 9 heures supplémentaires par semaines. Comme l'a dit le syndicat d'Axxx : cette prime n'est que justice. Je serais vraiment écoeuré de ne pas pouvoir la toucher car mon contrat se termine au mauvais moment. et qu'on puisse effacer tout ce qu'il y a eu avant. Merci.

Par **morobar**, le **26/03/2020** à **07:43**

Bonjour, Si vous n'êtes plus salarié au moment du versement de cette prime, vous ne l'aurez pas a priori. On ignore tout des modalités de versement, par exemple si les salariés en télétravail y auront droit. Quand j'écris "y auront droit" tout le monde peut percevoir une

prime. mlas celle-ci est déchargée et non imposable, c'est ce qui en fait l'intérêt.rnrn[quote]rnComme l'a dit le syndicat d'Axxx : cette prime n'est que justice.rnrn[/quote]rnC'est un point de vue. Le comptable à ,l'abri derriere son bureau et sa calculette c'est une chose, la caissière c'est autre chose.

Par **Johan75**, le **26/03/2020 à 12:04**

C'est bien ce que je pensais, c'est vraiment injuste et déguelasse pour le coup, car au final on, je dis on car on es plusieurs dans ce cas, a avoir mis notre santé en danger tous les jours depuis un mois en travaillant à un rythme effréné, nombres de commandes qui explosent tous les jours, commandes à ramasser et à essayer d'honorer au mieux pour ne pas se faire insulter, des heures supp., subir le stress, les tensions, les agressions en magasin, etc... La peur de choper ce satané virus...rnrn[quote]rnC'est un point de vue. Le comptable à ,l'abri derriere son bureau et sa calculette c'est une chose, la caissière c'est autre chose.[/quote]rnrnEvidemment. Dans mon cas employé drive dans un hypermarché et les patrons qui s'en mettent pleins les poches à l'abri dans leurs bureaux... Et vous parlez des caissières mais chez nous elles au moins elles sont "protégées" par des bâches. Nous jusqu'à lundi dernier on avait même pas de gants...

Par **morobar**, le **27/03/2020 à 09:04**

Bonjour,rnrnMême dans certains syndicats ils n'y croient plus à cette théorie fumeuse.rnrnLes groupes d'hyper (Axxx, Carrxxx, CASxxx) sont tous dans le rouge de plusieurs milliards. et commencent à licencier par coup de 1000 ou plus.rnrnIls sont à vendre, laissez-vous tenter.rnrnrnrnDans la petite superette de mon secteur, le personnel fait bloc avec son employeur. Et pourtant je ne suis pas sûr que celui-ci puisse déloquer 1000 euro par personne à la fin du confinement.